

Séance du conseil municipal du 20 mai 2025

Le conseil municipal, convoqué le 15 mai 2025, s'est réuni en séance ordinaire en date du 20 mai 2025 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Régis BRAND, Françoise MAY, Juan-Carlos RODRIGUEZ, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLÉ, Frédéric FREYBURGER et Géraldine COGNARD-GROSS, conseillers municipaux.

Juan-Carlos RODRIGUEZ quitte la séance à 22h00.

Excusés : Flavian BADELET qui donne procuration à Frédéric FREYBURGER, Sandrine JOLY qui donne procuration à Céline STEVANOVIC et Salomé REICHLIN qui donne procuration à Julie SCHÖPPERLÉ.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et donne ensuite lecture de l'ordre du jour. Il propose de rajouter un point à l'ordre du jour – accepté à l'unanimité – point 9

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Travaux Rue des Jardins
5. Validation des changements de la numérotation
6. Signature de la convention territoriale globale (CTG) à conclure avec la CAF
7. Convention de participation aux charges – Communauté de communes Sundgau
8. Convention de transfert de gestion de la RD466
9. Cession de la grange Rue du 26 novembre
10. Compte-rendu des commissions communales
11. Compte-rendu des commissions intercommunales
12. Divers

1) Désignation du secrétaire de séance

Angélique LIDY est désignée secrétaire de séance, assistée par Karen HEBDING.

2) Approbation du dernier PV

Le point 4 de la séance du 1^{er} avril est modifié comme suit : construction au lieu de constriction, et le 2^e dépense est remplacée par recette. Le reste du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2025 n'appelant aucune autre observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents

3) Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

La liste des autorisations d'urbanisme et des DIA est présentée aux conseillers.

4) Travaux Rue des Jardins

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'avancement des travaux. La canalisation d'eau potable sera finalement remplacée, ce qui décalera les travaux de voirie de quelques semaines.

Suite à une observation de la préfecture, il convient de compléter la délibération prise en date du 10 septembre dernier portant attribution du marché :

L'unanimité des membres du conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et tout acte y afférent, y compris les documents relatifs au bureau d'étude COCYCLIQUE.

5) Validation des changements de la numérotation

Dénomination et numérotation des voies communales et privées

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-30.

Considérant que les frais d'implantation de poteaux aux carrefours et angles de rues ou d'apposition de plaques indicatives sur les immeubles.

La numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT aux termes duquel « dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, pompiers, gendarmes), le travail des préposés de la poste et d'autres services publics ou commerciaux, la localisation GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des rues de la commune et numérotation des bâtiments sont présentées au conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le principe général de dénomination et numérotation des voies de la commune,
- Charge M. le Maire Fabien SCHOENIG, de procéder à l'enregistrement des changements apportés au dossier de l'adressage et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Adopte les dénominations suivantes :

Création de l'impasse des Mésanges.

Changement de nom de la rue du Forstweg vers Chemin du Forstweg.

6) Signature de la convention territoriale globale (CTG) à conclure avec la CAF

Signature de la nouvelle convention territoriale globale à conclure avec la CAF

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Sundgau s'est engagée depuis 2021 dans un partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à travers la Convention Territoriale Globale (CTG).

La CTG est une démarche partenariale entre la collectivité et la CAF. Elle vise à proposer une offre de service complète en adéquation avec les besoins du territoire et les habitants.

Cette offre s'articule autour des différentes missions de la CAF notamment autour de l'accompagnement des familles (versement des prestations, aides aux équipements petite enfance, enfance, jeunesse, lien social entre les habitants et soutien à la parentalité, accès aux droits...). La CTG signée de 2021 à 2024 a pris fin et son renouvellement est prévu sur la période de 2025 à 2029.

Suite à la réalisation d'un diagnostic permettant d'identifier les besoins du territoire, les partenaires (CAF - MSA- CCS et autres acteurs de terrain) ont élaboré conjointement un plan d'actions pluriannuel pour le renouvellement de cette convention.

Ainsi la CTG permet de mobiliser toutes les ressources du territoire, de renforcer les coopérations et de contribuer à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions dans les politiques publiques mises en œuvre en direction des citoyens.

En signant la CTG, la Communauté de Communes et les autres acteurs en fonction de leurs compétences, bénéficient de moyens humains, techniques et financiers renforcés pour offrir plus de services de proximité aux familles.

Le plan d'action se décline sur trois axes et comporte 12 fiches actions :

Les trois axes retenus sont :

- **Axe 1 : Se lier, se relier pour mieux relayer.**

Avec pour objectif de créer un réseau solide entre les acteurs du territoire pour améliorer la communication et la coopération.

- **Axe 2 : Renforcer les services aux familles sur le territoire**

Avec pour objectif d'améliorer l'accès et la qualité des services destinés aux familles.

- **Axe 3 : Renforcer l'accompagnement des professionnels PEEJ**

Avec pour objectif de soutenir les professionnels travaillant avec les enfants et les jeunes pour améliorer la qualité de leurs interventions.

Pour chaque axe plusieurs actions ont été définies :

Pour l'axe 1 :

- Action 1 : Repérer/Orienter les difficultés
- Action 2 : renforcer le lien social pour bien vivre ensemble dans le Sundgau
- Action 3 : consolider le Réseau Parentalité

Pour l'axe 2 :

- Action 4 : Bouge dans le Sundgau : Propositions en faveurs des Ados
- Action 5 : Stratégie d'accueil du jeune enfant sur le territoire
- Action 6 : Consolider l'Offre d'accueil périscolaire
- Action 7 : Guider et soutenir les jeunes dans leur parcours
- Action 8 : Soutenir les parents sundgauviens

Pour l'axe 3 :

- Action 9 : Innover et adapter les accueils aux enjeux actuels
- Action 10 : Promotion des métiers de la petite enfance de l'enfance et de la jeunesse
- Action 11 : Faire connaître et structurer la CTG

Chaque action est déclinée en « fiche action » rédigée sur la base du diagnostic partagé, reprenant les enjeux, le descriptif de l'action, les partenaires mobilisables et le calendrier.

Des référents pilotes (les chargés de coopération CTG) veilleront à la mise en œuvre des actions en lien avec des partenaires. Des indicateurs seront identifiés afin de permettre une évaluation permanente du dispositif.

Éléments budgétaires

L'aide financière de la CAF reste identique à celle de la 1ère CTG.

Les montants ci-dessous concernent les aides perçues en 2024 par les organismes gestionnaires de services ou de structures, destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles pour l'ensemble du territoire (CCS et autres opérateurs).

Prestation de service	1 090 000,00 €
Bonus Territoire	765 000,00 €
Chargés de Coopération	74 400,00 €

Suite à la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) validée à l'unanimité par le conseil du 27 février 2025, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sollicite l'engagement de tous les maires de la CCS pour la signature de cette convention.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf, pour une durée de cinq ans, à savoir du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale

7) Convention de participation aux charges – Communauté de communes Sundgau

Ce point est ajourné, car il manque encore des informations.

8) Convention de transfert de gestion de la RD466

Une réunion a eu lieu le 12 mai dernier avec la CEA, au sujet de la rétrocession de la RD466.

Le tronçon de la route devant la mairie devrait être repris cet été.

Les travaux de sécurisation se poursuivent en attendant.

Les arrêts de bus seront mis aux normes l'année prochaine.

9) Cession de la grange Rue du 26 novembre

Comme cela a déjà été évoqué, Monsieur le Maire propose aux conseillers de vendre la grange Rue du 26 Novembre.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour la cession du bien sis Rue du 26 Novembre, cadastré section E n°1293/816 et 1290/420 (en attente du nouveau procès-verbal d'arpentage du géomètre) pour la somme de 60 000.-€.
- Décide de mettre une annonce sur Le Bon Coin.
- Dit que l'acquéreur règlera en sus les frais de notaire.
- Autorise le Maire à entamer la procédure avec le futur acquéreur (promesse de vente).

Une délibération complémentaire sera prise dès que le nouveau procès-verbal d'arpentage parviendra en mairie.

10) Compte-rendu des commissions communales

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine

- Réserve communale : la toiture et la gouttière ont été réparées en deux samedi matin de travail à 2 et 4 personnes (ouvriers et membres du conseil municipal).
- Le hangar dans la cour de l'atelier a été monté en 3 jours de travail à 3 personnes (ouvriers et membre du conseil municipal).

Merci à ceux qui se sont investis dans ces travaux.

Angélique LIDY : Commission des affaires scolaires

- Le nouvel agent d'entretien recruté mi-avril donne entière satisfaction à l'école et à la mairie.
- Il n'y aura pas de repas à la kermesse de l'école pour la 2^e fois (jeux et goûter durant le temps scolaire).
- La commune a répondu à un appel à projet auprès de la Région Grand Est – école dehors et ses bienfaits sur la santé (projet d'aménagement de l'espace enherbé de la cour de l'école élémentaire en espace pour faire classe dehors).
- Le périscolaire souhaiterait créer un lien intergénérationnel avec les personnes âgées.

Dominique STOESEL : commission de l'information

- Les stores ont été commandés.
- Les entreprises UNAFERM et HARTMANN BOIS se sont rendues à l'école pour l'organisation des travaux du sas d'entrée.

Dominique STOESEL : commission de l'urbanisme

- Réunion avec le bureau étude la semaine dernière à la mairie ; rien ne sera acté avant les prochaines élections municipales. Le prochain COPIL aura lieu en septembre. Pour le moment, aucune des parcelles n'a été déclassée. Le rendez-vous sur place a permis au bureau d'étude de voir les terrains en réalité (et non juste sur un plan). La commune avait encore 3 ha de potentiel de constructibilité selon le SCOT.
- Régis BRAND trouve injuste que des terrains puissent être dévalorisés, passant de la zone constructible à la zone non constructible.

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie

- L'exposition des artistes aura lieu les 4 et 5 octobre prochains. Une réunion de préparation est programmée le 24 juin.
- Lors de la cérémonie du 8 mai, plusieurs UNC étaient représentées.
- Il n'y aura pas de marche solidaire cette année.
- Le thé dansant se déroulera le 16 novembre prochain. Une réunion est organisée le 10 juin prochain avec la Pétanque et l'UNC.
- La journée citoyenne – chantier participatif du 26 avril a réuni une vingtaine de personnes.
- Une convention pour la création de 6 nouveaux terrains de pétanque est en cours de rédaction.
- 18 mars : réunion avec la Poste pour le déploiement de la démarche de numérotation des rues. Après délibération l'unanimité des conseillers décide de conserver la Rue de Thann en appliquant la numérotation métrique.
- Renumérotation des rues du village : échéance au 1^{er} octobre 2025. Un courrier d'information sera distribué courant juin aux personnes concernées, expliquant aux habitants les modalités.
- Des devis sont en cours pour les plaques.
- Suite à la constatation de vols et dégradations en tout genre, une plainte sera déposée à la gendarmerie.

- Merci à Thierry BOURGOIN, aux agents communaux et à Monique pour leur implication dans l'embellissement du village.

Céline STEVANOVIC : commission sécurité – mobilité

- La commission de sécurité se réunira le 17 juin prochain à 19h00. Le groupe de travail sera invité à rejoindre la réunion à 20h00.
- Ont été implantés : le giratoire, le chaussidou, les places de parking et une partie des passages piétons.
- Les écluses côté « Steiga » seront remises en place dès que la météo le permettra.
- En ce qui concerne l'écluse côté Altkirch, des discussions sont toujours en cours avec la mairie d'Altkirch.
- Un courrier sera adressé au propriétaire du véhicule stationnant à proximité de l'intersection Route de Thann/ Rue des Carrières.

11) Compte-rendu des commissions intercommunales

CC Sundgau : dans le cadre de la charte Natura 2000, la CCS organise une sortie à Fislis avec l'ONF, dans le cadre de l'événement « Explore ton Jura ».

12) Divers

Pas de point divers soulevé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h40.